


| | | |
|---|-----------------------------------|---|
|  | POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE | Version : 2 |
| | | Date : Mai 2016 |
| | | Nb pages : 1 |
| | | Copie contrôlée uniquement dans O:\ |

| | | |
|--|---|--|
| Rédigée par : V. Borroni Fonction : Coordinatrice SME | Validé par : C. Labie Fonction : Directeur Le : ... | |
|--|---|--|

Le respect de l'environnement, la lutte contre l'effet de serre et le bien-être des personnes sont des préoccupations majeures pour RhôneAlpénergie-Environnement (RAEE), puisqu'ils constituent le cœur de son domaine d'activité : **l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, ainsi que la mise en pratique des principes du développement durable.**

En soutenant ce type de projet, RAEE agit quotidiennement pour l'environnement en Rhône-Alpes. Pour tous ses interlocuteurs : collectivités et toutes autres parties intéressées, RAEE souhaite montrer l'exemple. C'est pourquoi dans le cadre de ses activités, l'association s'engage à perpétuer l'amélioration de sa performance environnementale et notamment énergétique par :

- Axe 1 : des objectifs **d'amélioration continue, mettant en œuvre des actions** pour y répondre et assurer le suivi d'indicateurs,
- Axe 2 : le **respect des exigences réglementaires et législatives** en vigueur et des autres exigences découlant des activités et de l'implantation de RAEE,
- Axe 3 : la lutte contre l'effet de serre, la prévention de la pollution et l'économie des ressources naturelles grâce à une **amélioration de son efficacité énergétique**, une utilisation rationnelle de l'eau, ainsi qu'une **organisation optimisant les déplacements et l'utilisation de transports moins polluants**,
- Axe 4 : le développement d'une **politique d'achats responsables** visant notamment la **réduction de notre consommation de papier**, favorisant les produits verts, recyclés, recyclables et rechargeables ou issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable,
- Axe 5 : l'amélioration du **tri et de la collecte des déchets** au sein de RAEE, et la diminution de leur quantité,
- Axe 6 : la **communication auprès de ses partenaires** sur la nécessité de diminuer son impact environnemental et énergétique.

Pour tenir l'ensemble de ces engagements, et assurer la mise à disposition des informations et des ressources nécessaires à leur réalisation, **un système de management environnemental (SME) est mis en place conformément aux exigences de la norme ISO 14001.**

Ce système s'applique aux activités se déroulant dans les locaux de RAEE, aux conférences organisées par RAEE dans l'agglomération lyonnaise, ainsi qu'aux déplacements du personnel dans le cadre de ses missions.

La Direction délègue :

- la mise en œuvre du SME à l'ensemble du personnel, en l'intégrant à des groupes de travail,
- la conduite de ce projet à Valérie BORRONI, coordinatrice SME.

Le Directeur,
M. Christian LABIE

